COMMUNE D'AUBONNE

MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2026.17

du 20.10.2026

Rénovation des clochers de la commune
Château – Temple – Hôtel-de-Ville

Délégué municipalité :
- M. Yves Charrière

Délégué technique :
- M. Sébastien Hirschi

Table des matières

1 Préambule 3

2 Situation actuelle – constat et description des travaux 3

2.1 L'Horloge du Château 3

2.2 Le clocher du Temple 5

2.3 Le Clocher de l'Hôtel-de-Ville 7

3 Description des travaux 8

3.1 L'Horloge du Château 8

3.2 Le clocher de l'Hôtel de Ville 9

4 Aspects financiers 10

5 Plan des investissements 11

6 Financement 11

7 Amortissement 11

8 Impact sur le compte de fonctionnement 11

9 Développement durable 11

10 Conclusions 12

1 Préambule

Le présent préavis concerne des interventions de rénovation, de modernisation et de conservation portant sur plusieurs éléments du patrimoine campanaire et horloger de la Commune d'Aubonne, à savoir les installations du Château, du Temple et de l'Hôtel de Ville.

Situés au cœur du bourg historique, ces ouvrages constituent des éléments emblématiques du patrimoine communal. Au-delà de leur fonction première, ils témoignent de l'histoire de la Commune et participent à l'identité architecturale et culturelle d'Aubonne. Leur préservation représente ainsi un enjeu important pour la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

Les inspections réalisées ces dernières années ont mis en évidence un vieillissement général des installations, tant sur le plan mécanique, qu'électrique. Plusieurs équipements présentent aujourd'hui des signes d'usure avancée, voire de panne, tandis que certains systèmes ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de fiabilité, de sécurité et d'exploitation.

Soucieuse de préserver durablement ces ouvrages tout en garantissant leur bon fonctionnement, la Municipalité a mandaté des entreprises spécialisées afin de réaliser une expertise complète des installations et de proposer les mesures nécessaires à leur remise en état.

La Municipalité sollicite ainsi l'octroi d'un crédit destiné à réaliser les travaux décrits dans les chapitres suivants.

2 Situation actuelle – constat et description des travaux

2.1 L'Horloge du Château

Le clocher du Château abrite un mécanisme historique actionné par deux tambours reliés à des poids, dont l'un est dédié à l'horloge et l'autre à la cloche. Ce dispositif, utilisé autrefois pour rythmer la vie locale et les cours, est un élément emblématique du patrimoine communal. Il fait face aujourd'hui à une usure significative et nécessite une rénovation complète afin d'en assurer la conservation et le bon fonctionnement pour les générations futures.

Au fil du temps, l'usure des engrenages en bronze a rendu le mécanisme inopérant. Parallèlement, ses systèmes de relevage des poids et de synchronisation des heures devront être modernisés et automatisés.

Suite à une expertise technique, il a été constaté que l'horloge d'édifice nécessite une révision complète en atelier (nettoyage, polissage, remplacement de paliers).

Sur la tour carrée faisant partie du château, on distingue une horloge qui n'a qu'une seule aiguille et dont l'extrémité est terminée par un croissant de lune. Elle sonne chaque heure avec répétition.

Actuellement, le fonctionnement continu de cette horloge repose sur un système de poids qui exige une intervention manuelle régulière pour le remontage. Afin de pérenniser son fonctionnement et de s'affranchir de cette contrainte, il est prévu d'automatiser ce processus.

2.2 Le clocher du Temple

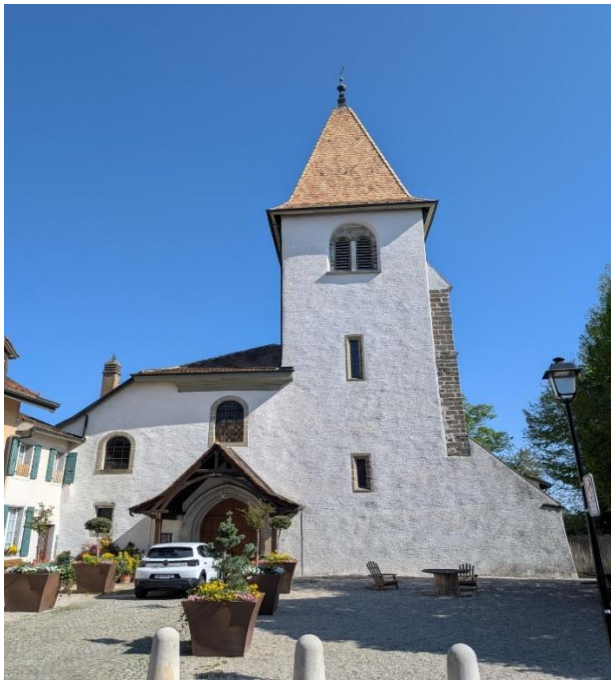

L'installation campanaire du Temple est composée de trois cloches. À ce jour, les équipements mécaniques et électriques présentent un état d'usure marqué. Les moteurs d'entraînement, dont deux sont actuellement hors service, ainsi que la dégradation des organes mécaniques (chaînes, ressorts, tendeurs), limitent la fiabilité de l'installation et augmentent les risques de panne.

Le boîtier de commande est désormais obsolète et ne répond plus aux standards techniques en vigueur. De plus, le système actuel s'avère complexe à programmer et peu intuitif, rendant son usage difficile pour les utilisateurs.

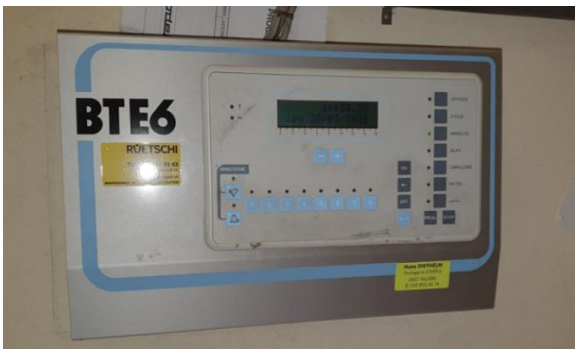

Les parties électriques du clocher et du temple nécessitent un assainissement complet. Les tableaux électriques existants sont vétustes et ne répondent plus aux exigences actuelles. L'alimentation électrique du clocher devra également être adaptée afin d'assurer une exploitation fiable et sécurisée des nouveaux équipements.

Enfin, les volets situés autour du clocher nécessitent une intervention esthétique, leur revêtement étant fortement dégradé par les intempéries.

2.3 Le Clocher de l'Hôtel-de-Ville

Le clocher de l'Hôtel de Ville constitue un élément important du patrimoine historique du bourg d'Aubonne. Son installation campanaire assure quotidiennement la sonnerie des heures ainsi que différentes fonctions associées à la vie communale.

Une expertise réalisée par une entreprise spécialisée a toutefois mis en évidence un vieillissement général des installations mécaniques et électriques. Bien qu'un moteur de sonnerie ait été remplacé en 2023 sur l'une des cloches, plusieurs équipements essentiels présentent aujourd'hui un état d'usure avancé.

Le système d'entraînement actuellement en service ne permet pas une exploitation optimale du mécanisme existant et génère des contraintes mécaniques importantes sur certaines pièces anciennes. Les éléments de transmission, les mécanismes de frappe, ainsi que différents composants mécaniques montrent également des signes d'usure liés à leur ancienneté.

Par ailleurs, l'installation électrique et le système de commande des cloches reposent sur des équipements vieillissants qui ne répondent plus aux standards actuels en matière de fiabilité, de sécurité et de maintenance. Cette situation augmente le risque de dysfonctionnements ou de pannes susceptibles d'entraîner l'arrêt partiel ou complet des sonneries.

Parallèlement aux interventions techniques, il est apparu nécessaire de procéder à la réfection des éléments en bois du clocher (volets et virevents), ainsi qu'à la remise en état du cadran de l'horloge. Ces travaux seront réalisés durant la même période que l'installation des équipements électriques, permettant ainsi d'optimiser les coûts de location de l'échafaudage nécessaire aux accès en hauteur.

Les façades du clocher, ainsi que les différents niveaux d'élévation de la tour présentent des signes d'usure prononcés.

3 Description des travaux

3.1 L'Horloge du Château

Suite à une expertise technique de l'entreprise spécialisée, il est prévu de réaliser un démontage complet du mouvement et du marteau de la frappe pour un transport vers l'usine. La révision complète en atelier comprendra notamment le nettoyage et le polissage des axes, le brossage des roues dentées et le remplacement des paliers lisses par des roulements à billes pour le marteau. Les pièces en bronze usées seront remplacées et traitées avec un nettoyant spécial, les chaînes de poids seront lubrifiées, garantissant ainsi un mouvement restauré dans les règles de l'art. L'installation sera équipée de deux moteurs de remontage automatique de type « Chronos ». Ce système, permettra un remontage en douceur et continu.

La synchronisation et la remise à l'heure seront assurées par un capteur mesurant les oscillations du pendule. Ce dispositif, couplé à une antenne radio, permet à la commande de réorienter le mouvement, notamment après une panne de courant ou lors des changements d'heure saisonniers (où le mouvement s'arrête automatiquement pour s'ajuster). Toutefois les opérations manuelles restent possibles.

L'installation électrique doit également être adaptée et remise aux normes. À ce titre, les travaux comprennent la modification du tableau de comptage, l'intégration de protections spécifiques contre les surtensions (parafoudre), ainsi que la pose d'un disjoncteur de protection adapté avec détecteur d'arc, garantissant la sécurité et la conformité de l'ensemble de l'installation pour alimenter les nouveaux équipements.

3.2 Le clocher du Temple

Pour remédier à ces dysfonctionnements, des interventions techniques ciblées sont prévues. L'entreprise spécialisée procédera au démontage des anciens équipements et à la mise en place de deux nouveaux moteurs d'entraînement dotés de codeurs angulaires de précision pour une consommation électrique optimisée. Les chaînes d'entraînement, les ressorts et les tendeurs seront également remplacés.

L'ensemble de l'installation sera centralisé par un système de régulation "Movotron Modular", unifiant ainsi la commande des trois cloches au sein d'une nouvelle sous-distribution équipée d'une protection contre les surtensions. Sur le plan électrique, les travaux comprennent l'assainissement du site complet avec remise aux normes.

Enfin, une intervention esthétique par aérogommage et peinture sera réalisée sur les volets et virevents du clocher afin de restaurer leur revêtement dégradé. Ces travaux nécessiteront la location d'une nacelle pour garantir un accès sécurisé à ces éléments en hauteur.

Ces interventions sont menées en coordination avec la conservation des monuments et sites, dans le respect du cachet historique de l'édifice.

3.2 Le clocher de l'Hôtel de Ville

Les travaux prévus consistent à moderniser entièrement le système de commande, ainsi que les installations électriques qui y sont liées. Les équipements actuels seront démontés, notamment le tableau de commande, les moteurs des cloches et les différents éléments de transmission. Ceux-ci seront remplacés par de nouveaux équipements plus modernes et plus fiables. Les chaînes, ressorts et autres pièces mécaniques usées seront également remplacés afin de garantir un fonctionnement optimal des cloches.

Sur le plan horloger, l'entreprise spécialisée procédera à la dépose des quatre paires d'aiguilles, des chiffres romains, des anneaux de bague de finition et des mécanismes d'entraînement. En atelier, les pièces feront l'objet d'un sablage, d'un traitement anticorrosion, d'une mise en peinture et d'une dorure à la feuille d'or pour les aiguilles et les chiffres.

Le mécanisme sera équipé de roulements à billes et d'un nouveau moteur d'entraînement.

Les installations électriques seront quant à elles remises aux normes avec la pose d'un nouveau tableau divisionnaire, d'un système de commande moderne et d'une protection contre les surtensions (parafoudre).

L'ensemble des raccordements nécessaires sera réalisé entre les différents équipements du clocher. Les supports et chemins de câbles seront également remplacés ou adaptés selon les besoins.

Enfin, les travaux d'assainissement extérieur comprendront le lavage des façades, le traitement des fissures, l'application d'un crépi de finition et la peinture complète des parements, ainsi que la réfection des abat-sons en bois.

Le respect des teintes et des matériaux : les interventions esthétiques et patrimoniales (façades, cadrans, volets) seront réalisées en accord avec les exigences de conservation du patrimoine.

L'installation d'un échafaudage de type léger avec un accès d'escalier sécurisé et un tunnel piétons permettra de mutualiser les interventions en hauteur pour la maçonnerie, la peinture et l'horlogerie, optimisant ainsi les coûts logistiques.

Au vu de l'âge des installations et des recommandations formulées, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'intervenir afin de garantir la pérennité du fonctionnement du clocher, d'améliorer la fiabilité des équipements et de préserver durablement cet élément du patrimoine communal.

Ces interventions sont menées en coordination avec la conservation des monuments et sites, dans le respect du cachet historique de l'édifice.

4 Aspects financiers

Concernant l'aspect financier, nous avons mandaté des entreprises spécialisées en matière de clochers et l'horlogerie ancienne afin qu'elles puissent évaluer les travaux à entreprendre et nous conseiller. Nous nous sommes ensuite basés sur leurs offres pour chiffrer les travaux. L'estimation des coûts se présente comme suit :

L'horloge du Château :

• Révision de l'horloge mécanique	30'250.00 CHF
• Système électrique et automatisation	10'560.00 CHF
• Installation et modernisation électrique	4'519.70 CHF

Le clocher du Temple :

• Remplacement du système d'automatisation, des moteurs et réparation	22'574.00 CHF
• Installation et modernisation électriques	10'090.30 CHF
• Modernisation électrique complète du temple	25'553.35 CHF
• Peintures	9'571.00 CHF
• Aérogommage des Volets	2'800.00 CHF
• Location de la Nacelle	2'924.00 CHF

Le clocher de l'Hôtel de Ville :

• Remplacement de l'entraînement	15'556.00 CHF
• Révision des cadrans et mécanismes	26'290.00 CHF
• Repérages, installation et modernisation électriques	4'495.40 CHF
• Peintures et échafaudages	35'744.85 CHF
• Peinture des cadrans noirs	5'000.00 CHF

Rénovation des alimentations électriques :

• OIBT	1'667.20 CHF
• Divers et imprévus	5'000.00 CHF

Total des coûts :

Total HT :	212'595.80 CHF
Divers & imprévus +/- 20% :	42'519.15 CHF
TVA 8.1%:	20'664.30 CHF
Total TTC :	**275'800.00 CHF**

Compte tenu du caractère patrimonial des installations et de l'âge des équipements, une réserve pour imprévus de 20 % a été intégrée.

5 Plan des investissements

Cet objet figure dans le budget d'investissement pour 2027 (projet N°029046.01) pour un montant de CHF 220'000.--. Cette estimation ne tenait pas compte de la réfection de la façade du clocher de l'Hôtel-de-Ville.

6 Financement

Cet objet sera financé par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions du moment et dans la limite du plafond d'endettement.

7 Amortissement

Les directives et les principes établis pour les amortissements dans le manuel comptable MCH2 sont applicables depuis le 1er janvier 2024.

Le chapitre 2.4.1 fixe les règles pour les amortissements des immobilisations du patrimoine administratif de la manière suivante :

Catégories d'immobilisations	Durée obligatoire
Biens meubles, machines et véhicules	10 ans
Charge annuelle d'amortissement théorique	27'580.00
Durée théorique de l'amortissement	2027-2037

La Municipalité a adopté le principe d'amortissement du patrimoine administratif de manière linéaire, dès la première utilisation de l'actif concerné. En l'occurrence, si le planning est respecté, l'amortissement débutera fin 2027.

8 Impact sur le compte de fonctionnement

Hormis la charge d'amortissement mentionnée au point 6 (env. CHF 27'580/année), cet objet aura peu d'impact sur le compte de fonctionnement.

9 Développement durable

Pas traité dans ce préavis.

10 Conclusions

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°2026.17 relatif à la rénovation des clochers de la commune : Château – Temple – Hôtel-de-Ville
- ouï les rapports des Commissions chargées d'étudier ce projet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) autorise la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés dans ce préavis ;

2) autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;

3) octroie à la Municipalité un crédit de CHF 275'800.00 TTC pour la réalisation des travaux ;

4) autorise la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt, pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions du moment et dans la limite du plafond d'endettement voté par le Conseil communal.

Approuvé par la Municipalité d'Aubonne dans sa séance du 20 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : La secrétaire :

Y. Charrière M. Luy-Gaillard

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 27 octobre 2026.